

CARROS INDUS'TRI : gestion collective de déchets sur zone d'activités



Club des entreprises de Carros - Le Broc

Centre des services communs inter entreprise

ZI 1er avenue 4243m

6514 CARROS

[Voir le site internet](#)

René Garacci

garacci.rene@gmail.com

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :

CONTEXTE

Le Club des Entreprises de Carros Le Broc est une Association « Loi 1901 » créée en mai 1990 par des industriels bénévoles avec pour objectif la promotion du pôle industriel de Carros Le Broc et le développement de ses entreprises.

La zone industrielle de Carros Le Broc, d'une superficie de **188 ha**, accueille **450 entreprises** (dont plus de 60% de moins de 10 salariés) de secteurs d'activité variés (services, commerces et industries). Environ **8 000 t de déchets industriels** sont produits par an sur la zone. Le Club des Entreprises fonctionne au travers de quatre commissions dont la commission Environnement-Déchets.

En 2004, suite à la mise en place du PDEDMA 06, une synergie entre les partenaires, validée par une étude de 6 mois laissant entrevoir la motivation des industriels, va permettre le lancement de l'opération par le club d'entreprises.

Les déchets concernés par le programme de gestion collective « Carros Indus'tri » sont les Déchets Industriels Banals (D.I.B).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Mise en conformité réglementaire des entreprises ;
- Impact positif sur l'image de la zone et des entreprises ;
- Optimiser les coûts de gestion des déchets ;
- Mutualiser la collecte des déchets sur la zone et les savoirs faire des adhérents ;
- Améliorer le recyclage et la valorisation des déchets.

Résultats quantitatifs

- **Réduction du coût de gestion des déchets de 10 à 40%** ;
- Augmentation du **taux de valorisation des DIB de 26%** (30% en 2004 contre 56% en 2008) ;
- participation de **260 entreprises** sur les 450 de la zone
- **5 300 salariés** sensibilisés au tri des déchets .

Résultats qualitatifs

- Mise en conformité réglementaire des entreprises ;
- Impact positif sur l'image de la zone et des entreprises ;

MISE EN OEUVRE

Planning

- Réflexion lancée en 2002
- Etude réalisée sur 6 mois en 2003 afin de diagnostiquer la faisabilité d'une opération de gestion collective et sélective des déchets industriels banals . Les résultats de cette étude ont laissé entrevoir une forte motivation des industriels pour le projet, confortée par un gisement valorisable suffisamment important, permettant ainsi de répondre favorablement à la faisabilité technique du projet.
- Lancement de l'opération au 1er janvier 2004 avec 5 filières (Papiers/cartons/bois/plastiques/DIB).

Moyens humains

- **Un chargé de mission a été recruté** pour l'initialisation de l'opération par l'association
- La mise à disposition de 2 personnels de la CCI pour l'étude de diagnostic faisabilité
- L'association s'appuie sur son président, unique salarié de l'association.
- Un comité de pilotage composé d'un représentant de l'ADEME, de la Région PACA, du Conseil Général des Alpes Maritimes, de la CCI Nice Côte d'Azur, de la CCCA et de chaque entreprise pilote.

Moyens financiers

- Subventions financières des partenaires (sauf CCI) : 600.000 €
- La CCI a participé en mettant à disposition de personnel.
- Exonération des entreprises de la TEOM sur les deux collectivités avec mise en place d'une Redevance spéciale sur la CCCA.

Moyens techniques

Signature d'une convention entre le club des entreprises de CARROS et le prestataire déchets pour une durée de trois ans. La convention a été renouvelée et l'opération est toujours en cours.

Le prestataire signe le contrat directement avec l'entreprise. Il a en charge la livraison des contenants, leur entretien et leur lavage, la collecte et le traitement des déchets.

Formation au tri dans les entreprises puis formation continue 2 à 3 fois selon les besoins. Par la suite plus de formation, il n'y a pas beaucoup de rotation d'entreprises.

Plaquette de tri et guide du tri mis à disposition des entreprises.

Partenaires mobilisés

- ADEME
- CCI 06
- Conseil Général 06
- Région PACA
- CCCA : Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur
- Communauté de Communes Coteaux d'Azur (exonération de TEOM et mise en place de la redevance spéciale).

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Reproductible sur l'ensemble des zones si les acteurs sont sensibles à la gestion des déchets.

Difficultés rencontrées

Convention avec le prestataire pour valider les prix puis facturation incitative : elle est composée d'une partie fixe et une partie variable au poids (bacs pucés et bennes équipées d'un peson). Il est donc possible de connaître la production par déchets de chaque entreprise.

Recommandations éventuelles

Ce qui a permis un bon démarrage : fédérer les grosses entreprises au départ. Les petites entreprises voyant que les grosses entreprises adhèrent au système sont en confiance et participent plus facilement.

Mots clés

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | ENTREPRISE | ECOEXEMPLARITE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE

administrateur.optigede@ademe.fr

Direction régionale toutes les régions